



DOSSIER DE CANDIDATURE **MISSION SOLIDAIRE ÉTÉ 2018**

Les dossiers doivent être complets et déposés avant le 18 novembre dans la boîte EMASSI au local de l'AEM2 !

Procédure d'inscription :

- Adhérer à EMASSI pour l'année 2017-2018
- A partir du 10 novembre se rendre sur le site www.emassi.fr, rubrique « PROJETS INTERNATIONAUX » et « S'inscrire aux projets » et remplir le formulaire de pré-inscription (**une pré-inscription par dossier**).*
- Constitution du dossier de candidature à déposer au local de l'AEM2 :

➤ **La fiche d'inscription** :**

- Je souhaite partir seul : je rempli la section 1, raye la section 2 et **je rends 1 dossier**
- Je souhaite partir en binôme : je rempli les sections 1 et 2, et **je rends 1 dossier pour 2**

SI LE MÊME NOM APPARAÎT SUR DEUX DOSSIERS DIFFÉRENTS, LES DEUX DOSSIERS SONT ANNULÉS

- **La charte d'EMASSI et l'Attestation sur l'Honneur** ci-dessous datée et signée par le ou les participants
- **Un chèque de Caution de 50 €** dont les modalités d'encaissement figurent dans la charte EMASSI
- **Une lettre de motivation PAR PARTICIPANT** à l'attention d'EMASSI
- **Une photocopie recto-verso de la carte d'identité** du ou des participants

**Aucun dossier sans préinscription ne sera traité.*

*** Pour les personnes désirant partir à plusieurs, vous ne devez rendre qu'un dossier par groupe.*



PARTIR EN MISSION SOLIDAIRE **CET ÉTÉ ?**

EMASSI, te propose de t'investir cet été dans une mission solidaire concrète à l'international. Cet engagement vaut pour toute ton année car tu vas devoir mettre en place des actions pour collecter des fonds, organiser des ventes et obtenir du matériel qui te sera utile là-bas.

Attention, les missions proposées ne sont en aucun cas des voyages touristiques où les contacts EMASSI seraient vos guides pour le séjour. On attend de vous un projet solide, avec des objectifs, des moyens, un bilan financier prévisionnel ainsi qu'un **bilan général moral et financier à rendre dès votre retour de mission.**

L'acceptation de ton dossier par EMASSI te permet de bénéficier :

- D'un contact sur place avec qui tu pourras dialoguer toute l'année pour organiser ta mission
- D'un guide de survie offert par EMASSI avec toutes les infos nécessaires au bon déroulement de ta mission sur place
- Une prise en charge par EMASSI d'une partie de tes vaccins nécessaires
- Du soutien et de l'aide d'EMASSI pendant toute l'année pour financer votre mission
- Une déduction sur les impôts sur le revenu à hauteur de 66% de tes billets d'avion

Alors... Etudiants Marseillais Solidaire ? Pourquoi pas toi !

ATTENTION :

- L'ensemble des frais engendrés par la mission solidaire sont à la charge de l'étudiant (hors subvention accordée par l'association).
- Conformément à l'article 17 des statuts de l'association « Les personnes du bureau de l'association ne sont pas tenues pour responsable si un quelconque accident devait survenir au cours d'un projet à l'international. »



PARTIR EN MISSION SOLIDAIRE CET ÉTÉ ?

Liste des projets solidaire et nombre de places

Par arrêté du 28 septembre 2017 les projets solidaires, les dates et le nombre de place disponible sont les suivants :

- Vietnam : 3 vagues (juin, juillet et aout) de 12 personnes
- Inde du Sud (Salem) : 2 vagues de 4 personnes
- Inde du Sud (Tiruvannāmalai) : 1 vague de 6 personnes
- Inde du Nord : 2 vagues de 4-5 personnes
- Tanzanie : Jusqu'à 3 vagues de 5 à 10 personnes
- Cambodge : 2 vagues de 6 personnes
- Madagascar : 4 vagues de 5 à 10 personnes
- Pérou Catacaos : 2 vague de 6-10 personnes max
- Pérou Enfants des Andes : 1 vague de 4
- Togo : 1 à 2 vagues de 8 personnes
- Equateur : 1 vague 6 personnes

Le président du conseil
d'administration

Secrétaire générale

Concernant la déduction sur les impôts sur le revenu à hauteur de 66% de ton billet d'avion (FACULTATIF) :

Vous devrez rendre tous les *documents demandés au plus tard le **16 DECEMBRE** pour que la réduction soit applicable sur les impôts de l'année 2018 dans une **enveloppe fermée à déposer au local de l'AEM2**. Au-delà de cette date la déduction sera toujours possible mais ne sera effective que pour les impôts de l'année 2019.

* Les éléments et détails du dossier seront publiés après affectation aux projets.

EMASSI, association à but non lucratif selon la loi 1901
Adhérente au réseau SENS et à l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
contact.emassi@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION – MISSION SOLIDAIRE ETE 2017

SECTION 1 – 1^{er} CANDIDAT

J'ai déjà candidaté pour un projet humanitaire en 2016-2017

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Filière et promotion : _____

Numéro Etudiant : _____

Numéro de téléphone : _____

Nationalité : _____

Adresse mail : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Veillez ordonner vos vœux,
3 vœux maximum :

- Vietnam
- ~~Cambodge~~
- Inde du Nord
- Inde du Sud – Salem
- Inde du Sud – Tiruvannāmalai
- Madagascar
- Togo
- Tanzanie
- Pérou Catacaos
- Pérou Enfants des Andes
- Equateur

SECTION 2 – 2^{ème} CANDIDAT

J'ai déjà candidaté pour un projet humanitaire en 2016-2017

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____

Filière et promotion : _____

Numéro Etudiant : _____

Numéro de téléphone : _____

Nationalité : _____

Adresse mail : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____

Veillez ordonner vos vœux,
3 vœux maximum :

- Vietnam
- ~~Cambodge~~
- Inde du Nord
- Inde du Sud – Salem
- Inde du Sud – Tiruvannāmalai
- Madagascar
- Togo
- Tanzanie
- Pérou Catacaos
- Pérou Enfants des Andes
- Equateur



CHARTRE EMASSI 2017 / 2018

Si vous signez cette chartre, c'est que vous êtes membre d'EMASSI et que vous souhaitez participer à un projet international.

***EMASSI : Association des Etudiants Marseillais Actifs
dans la Société et la Solidarité Internationale.***

Rappel de l'adhésion :

Ce statut de membre d'EMASSI vous engage à adopter une attitude respectueuse, digne et volontaire au regard des fonctions, missions et engagements que vous prendrez devant EMASSI et toute personne physique ou morale avec qui vous pourriez être amenés à collaborer.

Article 1

Je m'engage à participer à au moins un événement local avec l'association EMASSI car je suis conscient que la solidarité commence près de chez nous : je montre ainsi mon engagement solidaire et mes intentions.

Article 2

Je m'engage à faire tout mon possible pour que le projet soit mené à bien, c'est-à-dire :

- M'engager solidairement dans ma mission humanitaire et dans mon groupe de projet
- Faire des efforts pour m'entendre avec le reste des membres du projet
- Récolter des fonds pour la mission,
- Adopter une attitude respectueuse vis à vis des partenaires dont EMASSI vous fait profiter comme le MIT et à m'associer avec EMASSI dans le cadre d'une éventuelle demande de FSDIE afin d'apporter une contrepartie aux fonds versés par la faculté.

Article 3

Je m'engage à m'investir dans mon projet :

- En rencontrant les anciens membres pour prendre connaissance des besoins sur place et créer une continuité dans les actions réalisées les années précédentes,
- En correspondant régulièrement avec le contact dans le pays où aura lieu la mission,
- En aidant EMASSI à mon retour pour la pérennité de mon projet :
- Présentation de mon projet et soutien aux futurs volontaires, prise de photos au cours du projet et compte-rendu écrit de la mission bilan moral et financier.

Article 4

Dans le cadre de la participation à un projet international, EMASSI a mis en place la présente charte. Afin de veiller à son respect, un système de caution est mis en place. Nous vous demandons donc de joindre à votre dossier d'inscription au projet, un chèque de caution de 50 € que nous vous restituerons :

- Après votre retour de projet si vous êtes sélectionné
- Ou lors de l'annonce de l'attribution à chaque projet si vous n'êtes pas sélectionné

Article 5

Concernant la caution de 50€ :

Elle a été mise en place suite à des abandons :

- Altérant le bon déroulement des projets auxquels les membres appartenaient,
- Et/ou au dernier moment pour des motifs non recevables.

Pour qu'une caution soit encaissée il faut que cette décision soit votée à l'unanimité des membres du bureau d'EMASSI en Conseil d'Administration.

Voici une liste d'exemples de motifs non recevables pouvant mener à l'encaissement de la caution :

- Ne pas avoir assez d'argent pour partir après le 15 janvier (car les billets d'avion sont pris avant), sauf cas exceptionnel
- Problème d'entente avec les autres membres de sa vague, sauf cas exceptionnel discuté en CA
- Rattrapage, car vous devez anticiper en choisissant vos dates de disponibilité et d'indisponibilité au moment de l'inscription en ligne
- Abandon sans motif

NB : Suite à plusieurs abandons de projets, il est conseillé aux étudiants pouvant avoir des rattrapages de ne pas partir pendant cette période.

À

Le / / 2017

Signature précédée de la mention : "lu et approuvé" :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (NOM, Prénom) :

Né(e) le :

À :

Étudiant(e) à (Ville et Faculté) :

Demeurant à (adresse complète) :

Avoir pris connaissance de cette charte et m'engage sur l'honneur à la respecter.

Certifie et déclare sur l'honneur de participer à la solidarité locale et internationale en véhiculant toujours les valeurs qui sont celles d'EMASSI. De me conformer aux règles et règlements édictés et nécessaires pour le bon fonctionnement des évènements.

Certifie et déclare sur l'honneur être conscient que la responsabilité d'EMASSI ne saurait être engagée et donc renonce à ententer toute action en justice à l'encontre d'EMASSI en cas de quelconque incident survenu lors du voyage, des transports sur place, du projet quel qu'en soit l'objet ou de toute activité ne se rapportant pas à l'objet du projet.

Le

Signature du participant